

Décision Générale colonial

Décision n° 1051 décision n° 1051, du 28 novembre 1940

n° 1051

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 28 novembre 1940
Numéro JO n° 528 du 30/11/1940	Date du numéro 30 novembre 1940

TEXTE INTÉGRAL

Les réservistes mis en position « employé hors du corps » reçoivent les affectations ci-après avec gratifications mensuelles de mille deux cents francs (1.200 francs) pour compter du 18 novembre 1940 : 1° Cabinet. Nussbraum, sergent d'infanterie coloniale. 2° Finances. Laffite, maréchal des logis chef du G. A. C. Delaury, sergent d'infanterie coloniale. 3° Trexor. Gresillon, canonnier au G. A. C. Pour compter du 25 novembre 1940 : Murat, sergent d'infanterie coloniale.